

TITRE : De la difficile contribution d'une discipline scolaire à une culture commune : le cas de l'enseignement de l'histoire au Cameroun depuis 1960.

Introduction

L'enseignement de l'histoire assure la transmission d'une culture commune et singulière d'une société. Son contenu cherche à inscrire les populations dans l'histoire d'une nation. C'est ce qui explique que le développement de cet enseignement a accompagné la formation des Etats-nations au cours des XIX^e et XX^e siècles¹. Faire aimer son pays et justifier d'une histoire commune et d'une légitimité historique sont des objectifs qui pèsent sur l'enseignement de l'histoire et répondent à un besoin social et politique. Autrement dit, « *les sociétés attendent principalement de la connaissance du passé qu'elle les instruisse sur leur propre histoire, qu'elle fortifie le sentiment de leur originalité, quand elles ne demandent pas à l'historien de la créer de toutes pièces en entretenant des mythes fondateurs* »². Ainsi donc, la fonction principale de l'historien et de l'enseignement de l'histoire se révèle être la production d'une identité historique, d'une culture commune.

L'idée d'un Etat-nation³ sur le modèle européen a été imposée au Cameroun vers la fin du XIX^e siècle par le gouvernement colonial allemand. Elle a été ensuite consolidée sous le double mandat anglais et français et reçue comme héritage par le gouvernement du Cameroun indépendant en 1960. Or, au lendemain de l'indépendance, le pays porte la marque d'un « *Etat segmentaire* » dont parle Southall. Selon cet auteur, dans un « *Etat segmentaire* », le gouvernement central coexiste avec des groupes sur lesquels il peut exercer un contrôle total. Quant à l'idée de nation, elle renvoie à une dimension subjective des liens qui rattachent une population à un territoire : sentiment d'avoir en commun les mêmes traditions, la même histoire, la même culture⁴.

Dans cette perspective, construire un Etat-nation signifiait pour les autorités nationales, favoriser l'intégration territoriale et l'union des cœurs. Mais, comment parler d'un Etat-nation dans un pays où toutes les formes d'oppositions se cristallisent contre cette idée ? Chacun de ces éléments est le point de départ d'une série de tensions. De plus, en se combinant et en se nourrissant réciproquement, ces éléments deviennent des obstacles sérieux sur le chemin de l'unité nationale et de l'intégration politique. Ces oppositions sont d'une part, ethno-politiques (opposition entre ethnies, opposition corrélatrice entre partis politiques reposant sur des bases ethniques) ; d'autre part, géo-politiques (opposition entre le nord musulman et le sud chrétien ; opposition entre le Cameroun francophone et le Cameroun anglophone).

Dans ce contexte, le projet de la constitution de l'enseignement de l'histoire, va être lié au projet politique de construction nationale qui est de contribuer à l'intégration des groupes en présence, à travers les jeunes dans un même ensemble de valeurs. Les débats sur l'histoire en tant que discipline en Afrique sont ouverts dès les années cinquante. Marqué par l'engagement social et politique, des historiens Africains de la première génération accordent une importance à

¹ Lire par exemple, Ducreux M.-E., (ss la dir. de), Histoire et nation en Europe centrale et orientale XIX^e-XX^e siècles, Paris, INRP, 2000, 195 p. Ragi Tariq, Minorités culturelles, école républicaine et configurations de l'Etat-nation, Paris/Montréal, l'Harmattan/INC, 1997, 315 p.,

² Rémond R., (dir. pub.), Etre historien aujourd'hui, UNESCO, Toulouse, éd. ERES, 1988.

³ Citron S. (coord.), Histoire de France : mythes et réalités, Toulouse, éd. Erès, 1995.

⁴ Southall, Alur society, Cambridge, Heffer, 1956, chapitre 98.

la responsabilité de l'historien Africain⁵. Ce qui caractérise ces débats c'est d'une part, l'affirmation que l'Afrique noire n'avait pas d'histoire avant la colonisation puisque sans documents écrits⁶ d'autre part, la répétition pour les mêmes thèmes qui tournent sans cesse autour de questions techniques, méthodologiques et parfois épistémologiques⁷. Il s'agit toujours de la question des sources et des considérations sur le point de vue de l'historien africain sur l'histoire africaine.

Au contraire, ces débats s'intéressent moins à la dimension politique de la pratique de l'histoire et des usages de cette histoire⁸. En fait, le débat sur la responsabilité de l'historien africain n'allait pas jusqu'à interroger le rôle de l'histoire dans la construction de la conscience nationale. D'une manière générale, en Afrique noire, cette problématique n'est plus à l'ordre du jour, comme s'il existe d'une part, une difficulté à intégrer dans la réflexion des historiens, l'instrumentalisation par les pouvoirs publics du discours sur « la construction nationale », d'autre part, l'articulation étroite entre le discours de la « construction nationale » et le discours de légitimation du pouvoir personnel et autocratique « des pères de la nation ».

Nous considérons dans cette réflexion, ce qui se rapporte au traitement social et politique du passé et de la mémoire comme exemple d'un terrain d'intervention fécond. En fait, la présence du passé dans la mémoire des différents groupes sociaux et les usages du passé par les divers acteurs politiques et sociaux constituent des phénomènes largement autonomes, du travail académique de l'historien. Celui-ci prétend en effet établir des faits vérifiables, et produire, sur le passé collectif, une connaissance exacte et soumise à des règles et procédures de production qui fondent son métier. D'un autre côté, la « *présence du passé dans le corps social et usages du passé* », c'est soit la mémoire collective qui est en cause soit des opérations délibérées de tri, de sélection, voire déformation de la part du pouvoir d'Etat donc, érigée plus ou moins ouvertement en doctrine officielle en matière d'interprétation du passé⁹.

Dans le cadre de cette réflexion, nous optons pour une approche historique et socio-anthropologique qui nous permettent d'être concrète. L'histoire est en effet un exemple pertinent qui montre que la question de l'ethnicité constitue une dimension essentielle des modes d'organisation et de perception de soi en Afrique noire en général, car sur le plan historique, c'est le cadre ethnique qui a assuré la structure fondamentale de l'héritage culturel, des populations africaines. En outre, à travers la question de l'ethnicité, il apparaît qu'elle est au centre des pratiques de domination et de résistance à la domination post coloniale. Ces éléments antagonistes montrent la difficulté à construire une histoire savante commune au Cameroun. C'est ce que nous essayerons de présenter en trois points dans les lignes qui suivent.

1. L'enseignement de l'histoire soumis à la diversité géo-culturelle et politique du Cameroun.

⁵ Voir le débat parallèle sur le rôle de l'histoire à l'Université de Dar es Salam. Donald Denoon/Adam Kuper, « Nationalist Historians in search of a nation. The new historiography in Dar es Salam », *African Affairs*, 69, 1970, p. 329. Ranger T.O., *The new Historiography*, "Dar es Salam. Answer", *African Affairs*, 70, 1971, pp. 50-61.

⁶ C'est en tout cas ce qu'observe M. Suret-Canale L. *Essai d'histoire africaine. De la traite des Noirs au néo-colonialisme*, Paris, éd. Sociales, 1980, p. 7.

⁷ Lire par exemple, Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et culture*, Paris, Présence africaine, 1954, 390 p. Obenga T., *La dissertation historique en Afrique*, Dakar/Paris, 1980 ; « Sources et techniques spécifiques de l'histoire africaine » : aperçu général. *Histoire Générale de l'Afrique*, vol. 1, Paris, UNESCO, 1980/1984 ; Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et Culture*, Paris 1, 1979 ; Jan Vansina, *Oral Tradition as history*, London, 1985 ; Ki-Zerbo J., « La tradition orale en tant que source pour l'histoire africaine », in, *Tradition orale* publié par Diouldé Yaya, Niamey, 1972.

⁸ Elikia M'Bokolo, « Histoire, mémoire et patrimoine : contribution à une politique volontaire de construction de l'Etat de droit », pp. 283-304, in, Yengo P. (ss. la dir. de), *Identité et démocratie en Afrique et ailleurs...*, Paris/ Association Rupture, l'Harmattan/ Pointe-Noire-Congo, 304 p.

⁹ Au Cameroun, à ce sujet, on sait pourquoi et comment la première république a subi au moins une triple « interdiction » au plan de la mémoire. En premier lieu, l'interdiction d'une époque, celle des années 1950 et du début des années 1960 et qui correspond à l'épanouissement de la lutte contre la colonisation, sous la forme d'un parti nationaliste l'Union des Populations Camerounaises (UPC). En second lieu, l'interdiction au-delà d'un parti politique condamné et pourchassé à travers ses militants et ses cadres, d'un programme (d'indépendance, l'unification du Cameroun), d'une méthode d'action (la combinaison de la lutte armée et de la lutte politique intérieure et externe) et d'une idéologie (l'anti-colonialisme, l'anti-impérialisme), toutes choses présentées comme « l'anti-modèle de ce que devait être l'identité même du Cameroun ». Cf. Mbembe A., 1989, p. 12. Enfin, l'interdiction d'une longue liste d'hommes et de femmes, parmi lesquels Ruben Um Yobé.

Le Cameroun est composé de plus de deux cent groupes ethniques¹⁰, avec autant de langues et d'usages coutumiers, une constellation de religions dérivées du christianisme, de l'islam et de l'animisme. Lorsqu'on étudie l'histoire du Cameroun¹¹, on est frappé par l'opposition permanente entre ces diverses populations que rien ne prédestinait à vivre ensemble. De plus, le pays est constitué de plus de six régions écologiques sous-tendues par des nuances géo-climatiques, démographiques et agro-pédologiques. Pourtant, dans ce contexte diversifié, le discours du Premier ministre, le 1^{er} janvier 1960, lors de la proclamation de l'indépendance, témoigne de l'engagement des peuples camerounais dans la voie de l'unité nationale : « *depuis la lointaine époque où nos tribus libres, mais divisées, rivalisaient de vigueur guerrière, une Nation s'est forgée, s'est dégagée de la marquerie des races, des religions, des croyances et des coutumes* »¹². Était-ce une appréciation optimiste de l'évolution du pays, ou plutôt l'expression d'un idéal vers lequel le Premier ministre voulait orienter ses efforts ? La réponse à cette question vient quelques années plus tard : « *depuis le 1^{er} janvier 1960, (...), notre pays est libre et indépendant. Ce n'est pas pour cela que depuis le 1^{er} janvier 1960, il existe une véritable nation camerounaise* »¹³. Citant ensuite de « vieux » pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie, qui ont réalisé leur unité nationale, le président Ahidjo, invitait ses concitoyens à se rassembler pour former une nation unie et solide. Cependant, malgré les aspirations uniformisatrices de l'Etat moderne à travers les discours officiels¹⁴ dans les langues importées (le français et l'anglais) et une centralisation excessive du pouvoir administratif et politique, le Cameroun reste une mosaïque dont chaque élément rentre en interaction dans le schéma de la mobilité des populations¹⁵.

En outre et en dépit du phénomène migratoire qui a favorisé les contacts entre les différents groupes sociologiques du pays, il ne s'est opéré au Cameroun ni une véritable intégration inter-ethnique, ni l'émergence d'une unité linguistique au niveau national. Au contraire, ce fait migratoire a favorisé une juxtaposition d'entités ethniques les unes à côté des autres repliées chacune sur son identité et entretenant peu ou presque pas d'échange culturel entre elles. Ainsi, les ethnies se côtoient mais ne se connaissent pas, d'où les préjugés qui engendrent méfiance et mépris¹⁶.

Cette opposition ethnique ne doit pas faire oublier le conflit anglophones/francophones¹⁷. La déclaration de Buéa sur la question anglophone en est un exemple : « *notre problème (...) vient du fait que les dirigeants francophones ont trahi notre confiance et qu'il n'y a pas de transparence dans les affaires publiques. Au cours de ces 32 années, notre accord a été violé. On nous a privé de droits électoraux, marginalisés, traités avec suspicion, on a cantonné à des fonctions non essentielles notre participation à la vie de la nation (...). A la suite des manœuvres et manipulations, nous sommes passés au statut de partenaires égaux à celui de peuple sous le joug* »¹⁸. Les provinces anglophones sont unies dans une opposition quasi structurelle face à un pouvoir central considéré comme un instrument de l'hégémonie francophone et dont elles jugent

¹⁰ Grimes Barbara F., Ethnologue, 13th, édition, SIL INC. Version Web, 1996.

¹¹ cf. Mveng E., Histoire du Cameroun, Paris, Présence africaine, 1963 ; Eyongetah T., A history of the Cameroon, London, Logman, 1974.

¹² Cf. Discours du Premier ministre, lors de la proclamation de l'indépendance, 1^{er} janvier 1960 et 4 janvier 1960.

¹³ Discours prononcé au cours d'une tournée officielle dans le département du Nyong-et-Sanaga, janvier 1964.

¹⁴ Se reporter par exemple aux « Discours prononcé à Foumban à l'occasion de la mise en place de la constitution fédérale le 18 juillet 1961 » ; « Discours prononcé devant l'Assemblée nationale » le 11 août 1961 ou encore, à l'Allocution prononcée devant le parti national unifié le 5 juillet 1962.

¹⁵ Hengue, 1994, p. 132.

¹⁶ Kamto M., Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone, 1986, 1994, p. 226.

¹⁷ Après la première guerre mondiale en 1919, le Cameroun est partagé entre les Anglais et les Français. Les deux Cameroun vont évoluer chacun, selon le système de pensée et la culture de son nouveau maître. En 1960, le Cameroun français accède à l'indépendance et en 1961, une partie du Cameroun anglophone, devenue également indépendante se rattache au Nigeria tandis que l'autre moitié se rallie au Cameroun francophone pour former la république fédérale du Cameroun. Dès cette date, les Camerounais commencent une nouvelle aventure et sa singularité va être de conserver sa spécificité culturelle. Cette cohabitation n'est cependant pas vécue sans douleur. Alors que les francophones se croient supérieurs, les anglophones vivent la peur d'être assimilés par les francophones.

¹⁸ Politique africaine, n° 51, p. 141.

injuste la gestion de leur territoire¹⁹. Cette opposition est symbolisée par John Fru Ndi, leader du *Social Democratic Front* (SDF), qui, pourtant très engagé dans le combat politique, ne soutient pas les revendications sécessionnistes²⁰. La violence politique est leur arme et participe au chantage politique adressé à la communauté internationale. Ils ont dénoncé, dans un rapport de l'ONU, publié début 2000, les violations des Droits de l'homme dont se rend coupable le pouvoir du président Biya²¹. Et c'est le prix à payer pour sécuriser la dynamique unitaire de l'Etat au Cameroun.

Cependant, au sein même de la communauté anglophone, les conflits prennent naissance. Par exemple M. Mope Simo a observé, dans la plaine de Ndop (région du nord-ouest), les différentes formes de violence suscitées par les litiges fonciers entre plusieurs chefferies²². Ainsi donc, cette diversité culturelle et ces tensions inter ethniques éloignent l'horizon de la constitution d'une nation et la constitution d'une culture commune. Cependant, ces oppositions ethniques et régionales sont alimentées aussi par la conception du système scolaire camerounais.

Dans ce contexte de division ethnique, l'enseignement de l'histoire est un atout qui permettrait de faire des « ponts » au niveau national. En effet, en rappelant leur passé commun²³ et en créant des personnages et des faits historiques qui puissent servir de points de cristallisation, l'enseignement de l'histoire cultiverait cette culture commune au niveau national. Mais, le système scolaire camerounais lui-même est un autre handicap.

2. Le double système scolaire camerounais, un héritage de son passé colonial.

Le gouvernement camerounais, dans l'article 15 de la loi d'orientation scolaire de 1996, stipule au paragraphe 1 : « *le système éducatif camerounais est organisé en deux systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme* ». Quant au paragraphe 2 : « *les sous-systèmes éducatifs sus évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications* »²⁴. Cependant, depuis la réunification des deux Cameroun en 1961 et la fin du fédéralisme en 1972, les autorités nationales, ont toujours recherché l'harmonisation des deux systèmes scolaires. Mais toute tentative de réforme scolaire, depuis 1983, provoque des conflits sociaux où s'affirment les revendications sécessionnistes²⁵. Ces revendications ont conduit aux différentes manifestations, à Yaoundé, Bamenda et Buéa, où des pancartes étaient brandies, sur lesquelles on pouvait lire : « *le Cameroun dispose de deux cultures : non à l'assimilation !* ». En somme, la non-reconnaissance, de tous les acteurs (au delà de la diversité ethnique et régionale) de l'histoire du Cameroun indépendant, n'a pas favorisé la mise en place d'un système scolaire unique. De plus, elle ne permis pas à l'enseignement de l'histoire, de jouer son rôle dans le projet de construction de la nation camerounaise. Ce d'autant plus que ces efforts sous soumis au contrôle du système politique en place depuis 1960.

¹⁹ Dans l'histoire du Cameroun, depuis l'indépendance, un accord tacite veut que le Vice-président ou le premier ministre soit anglophone.

²⁰ C'est le cas des affrontements qui ont ensanglanté les localités d'Oku, Kumbo et Jakari dans le nord-ouest du 26 au 31 mars 1996, dont le SDF s'était officiellement désolidarisé.

²¹ Les extrémistes de l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) entendent également épouser cette stratégie lorsqu'ils prônent des violences dans la partie septentrionale du pays, violences susceptibles de compromettre le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun financé par la Banque mondiale.

²² Les témoignages recueillis lors de nos enquêtes au Cameroun présentent également des oppositions entre les deux régions anglophones nées de la peur de la minorité du sud-ouest de subir l'hégémonie du nord-ouest, du renforcement de la distinction du sud-ouest du fait de la richesse énergétique de son sous-sol et de la concurrence entre les élites de deux régions pour la représentation légitime des anglophones. Voir également Mope Simo, 1997, pp. 225-241.

²³ Lire sur l'homogénéité culturelle des peuples d'Afrique, Amselle J.L., Elikia M'Bokolo (ss la dir. de), *Au cœur de l'ethnie, ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, la Découverte, 1985, p. 9.

²⁴ Indépendants et réunifiés, les deux Cameroun garde chacun son système scolaire, héritage de son passé. La structure des deux systèmes est la même. Quant au fonctionnement, chaque système garde sa spécificité liée à son histoire.

²⁵ Lire. Ekomo Engolo C., *L'impact sociologique du bilinguisme d'Etat sur l'enseignement supérieur au Cameroun*, thèse de doctorat, Université des sciences et technologies, Lille, 1994.

3. Une lecture politisée de l'histoire du Cameroun favorisée par un gouvernement répressif²⁶.

Un exemple de la première république permet de comprendre le retard que connaît l'écriture de l'histoire et ses conséquences dans la construction de l'Etat-nation au Cameroun. Alors que dans certains pays africains²⁷, un rôle décisif dans le processus de construction nationale a été assigné aux historiens et que ce rôle a stimulé une production historique diversifiée, le blocage culturel, conséquence de l'absence d'une volonté politique, au Cameroun a impliqué une historiographie considérablement limitée²⁸. Par conséquent, jusqu'à une époque récente, la recherche historique avait soigneusement évité l'étude de la décolonisation et surtout de l'analyse du 'nationalisme radical' représenté par l'Union des Populations Camerounaises (UPC). Même avec l'arrivée du président Biya en 1982, la situation est restée la même. Le pouvoir politique s'est attribué le monopole de dire le passé. Il a interdit les dates et personnalités centrales du processus d'indépendance. Il a occupé tout l'espace cognitif qui pouvait le légitimer, ou, au contraire, le disqualifier. Ce faisant, il a ajouté à ses pouvoirs propres ceux que confère le métier d'historien.

Mais le pouvoir politique n'est devenu « historien » que dans un certain sens et dans une mesure relative : propriétaire des « lieux de mémoire »²⁹, maître et censeur de l'écrit des événements passés. Néanmoins, dans un pays ayant une culture d'opposition, le pouvoir politique ne pouvait empêcher la prolifération d'autres points de vue du passé³⁰. La production de ces discours sous les formes les plus diverses (chanson, adages, récits, discours ...) a donc été l'un des modes privilégiés de résistance au pouvoir d'Etat.

²⁶ En ce qui concerne les manuels d'histoire, ceux-ci sont publiés sous le contrôle des autorités nationales. Le paragraphe ci-dessus confirme cette idée de domination. Quelques exemples : Eyinga Abel, dans l'avant-propos de son ouvrage, « *introduction à la politique camerounaise* », vers le milieu de 1961, un ouvrage scolaire sur « l'histoire du Cameroun de la préhistoire au 1^{er} janvier 1960 » paraissait simultanément à Douala et à Yaoundé. Il avait été confectionné sous la direction et le contrôle du ministère camerounais de l'Education nationale. En guise de préface, le ministre en exercice, M. Ekwabi Ewané, s'adressait aux jeunes camerounais, étudiants et écoliers et leur présentait le livre comme une réalisation positive « dans le cadre de l'adaptation des programmes aux réalités nationales. Cependant, moins d'une semaine après, « l'Histoire du Cameroun » était saisie dans toutes les librairies et retirée de la vente, sur l'ordre du chef de l'Etat. Un des reproches fait à l'ouvrage, c'était la trop grande place réservée à l'Union des Populations Camerounaises (U.P.C.) et à son leader, Ruben Um Nyobé par rapport à celle consacrée à M. Ahidjo. Par ailleurs, le livre se permettait de ne pas présenter le chef de l'Etat comme le sauveur et père de la nation. Pour ces raisons, la distribution et la circulation du manuel recommandé par le ministre de l'Education étaient interdites sur toute l'étendue du territoire. Mveng E., *L'histoire du Cameroun*, Paris, Présence africaine, 1963 ; Eckert Andreas, « La décolonisation au Cameroun et la recherche historique », in, Colloque international, *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique francophone*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1997, pp. 217-228. D'autres livres d'histoire sur le Cameroun ont été publiés depuis lors, avec la protection des autorités publiques. Aujourd'hui encore, les auteurs de manuels comme les éditeurs bénéficient de la protection des autorités nationales et régionales, pourvu que le contenu des livres aillent dans le sens de leurs protecteurs. Ceci reflète effectivement la politique autoritaire des dirigeants nationaux.

²⁷ Voir par exemple Fred Cooper, *Mau Mau and the discourses of decolonization*, in, *Journal of African History*, 29, 1988, pp. 313-320; John Lonsdale, *The moral economy of Mau Mau*, The problem, in Bruce Berman et John Lonsdale, *Unhappy Valley. Conflict in Kenya et Africa*, Book two : Violence et ethnicity, London, 1992, pp. 265-314; John Lonsdale, *Mau Mau in the mind : making Mau Mau and remaking Kenya*, in *Journal of african history*, 31, 1990, pp. 393-422 ;

²⁸ La première république camerounaise est paradoxalement celui où le processus de la lutte anti-coloniale est paré de significations préfabriquées et est en conséquence « tabouisé » lorsqu'il n'est pas simplement effacé. Le premier régime camerounais a pourtant repris à son compte le passé nationaliste camerounais. Il a par exemple repris de nombreux symboles de ce passé en les investissant d'un contenu différent de celui préconisé par les forces qui, à l'origine, les élaborèrent : par exemple, le projet de réunification et d'unification du Cameroun. Ce paragraphe s'appuie notamment sur les interviews effectuées au Cameroun auprès d'enseignants d'histoire du secondaire. Lire aussi, Mbembe Achille, « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », in, *Politique africaine*, n° 22, juin 1986, p. 20 ; Introduction. *L'Etat historien*, in, (idem), Ruben Um Yobé. *Le problème national camerounais*, Paris, 1989, p. 12-22.

²⁹ Nora P., (ss. la dir. de), « Comment écrire l'histoire de France ? », in, *Les France, les lieux de mémoire*, t.2, Paris, Gallimard, 1997.

³⁰ Ces points de vue souvent oraux, trouvent leurs supports sociaux aussi bien dans les classes populaires qu'au sein d'une partie de l'intelligentsia et des classes moyennes.

Ce double processus d'élaboration d'une histoire officielle et de production d'une histoire clandestine est allé de pair avec une évolution de leur enracinement spatial. En termes chronologiques, l'UPC d'un côté et de l'autre, Amadou Ahidjo et son groupe sont entrés en politique sur des bases radicalement différentes³¹.

Cet exemple montre que la matière existe pour des recherches approfondies. L'observateur constate ainsi que la « captation » étatique du passé et la fabrication d'une mémoire officielle s'inscrivent, dans une durée relativement longue. Il peut aussi voir comment la mise au point et l'implantation de cette mémoire d'Etat va avec l'utilisation de mécanismes autoritaires et de pratiques dictatoriales que l'Etat vient renforcer et légitimer. Ce contexte, exclu donc un terrain d'écriture de l'histoire et est néfaste à l'avènement d'une culture commune.

En guise de conclusion, nous nous permettons deux remarques. Premièrement, comment construire un curriculum dans un pays qui regorge plusieurs courants ? Le tribalisme et le régionalisme imprègnent les comportements quotidiens. « *il n'est pas d'activité qui échappe aux sentiments d'appartenance ethnique* »³². En outre, le système politique répressif mis en place au lendemain de l'indépendance n'a pas encore trouvé l'élément favorable à l'intégration de ces divisions, et l'écriture de l'histoire elle-même reste bloquée à cause de ce système. Deuxièmement, s'insuffisance des savoirs historiques, l'absence d'accord sur l'interprétation de cette histoire, le sens de cet enseignement dans le contexte actuel face à un public d'élèves aux origines culturelles et linguistiques diverses, retentit sur la question du vivre ensemble et du sentiment d'appartenance à une communauté nationale ainsi que celle du rôle de l'enseignement de l'histoire comme vecteur d'une histoire commune et moyen de socialisation politique des jeunes. Ainsi, sans matière savante à transformer ou à traduire, les enseignants bricolent une histoire qui n'est pas encore écrite³³. Chacun à sa manière, construit une histoire dans sa classe selon sa formation et ses priorités. Ce qui n'est pas propice pour l'avènement d'une histoire commune. Ces deux remarques mettent en évidence le lien entre « *enseignement de l'histoire* » et « *construction d'une nation* ». Ces deux expressions nécessitent l'organisation d'une volonté commune, dans laquelle l'enseignement de l'histoire aura une part importante. Un des moyens pour sortir de cette situation serait l'association des intellectuels à la définition et à la mise en œuvre de cette politique de la mémoire et du patrimoine collectif.

³¹ Notons que, non seulement Ahidjo et les siens développaient une « mémoire pro-coloniale », mais ils se situaient aussi sur des bases « ethniques » ou « régionales » (préférence au groupe peul au nord à l'islam). A l'anti-colonialisme, l'UPC ajoutait un projet « national » (unification des deux Cameroun, production d'une littérature écrite et orale dans les différentes langues du pays). La prise du pouvoir par Ahidjo, a eu pour conséquence, la défaite militaire puis politique de l'UPC. Dirigeant au niveau national, Ahidjo a su constituer autour de lui un « bloc hégémonique » qui se donnait aussi comme national. Quant à la mémoire de l'UPC, si elle a conservé son contenu et son orientation anti-colonialiste, ses supports se sont réduits au point de s'identifier à certains groupes ethniques du sud du pays.

Lire aussi, Elikia M'bokolo, « Histoire, mémoire et patrimoine : contribution à une politique volontaire de construction de l'Etat de droit », in, Yengo P., (ss la dir de), Identité et démocratie en Afrique et ailleurs..., op. p. 295.

³² Bayart J.F., L'Etat au Cameroun, p. 269.

³³ Au delà de la diversité de leurs expériences, les enseignants que nous avons rencontrés sont d'accord pour affirmer la difficulté du métier d'enseignant d'histoire au Cameroun. Pour eux, cet enseignement ne va pas de soi mais affirment la nécessité d'assurer l'enseignement de l'histoire dans le but de former des hommes et des femmes capables de vivre ensemble. Les principaux obstacles qu'ils évoquent sont de nature et d'importance diverses et peuvent varier selon les personnes, les origines ethniques ou régionales, la classe et le lieu où est situé l'établissement dans lequel ils enseignent. A partir de leurs témoignages, quelques difficultés auxquelles ils se heurtent peuvent toutefois être décrites. L'analyse des entretiens montre la complexité du travail enseignant, notamment l'insuffisance des sources historiques (écrits, orales ou archéologiques) de ce qu'ils enseignent, du manque de matériel didactiques, de la connaissance lacunaire de l'histoire qu'ils enseignent liée à leur formation initiale insuffisante, de la difficulté à faire bouger les choses, car l'histoire enseignée reste une histoire importée et politisée. Autant d'éléments qui aboutissent à un certain découragement, avivé par le contexte actuel que traverse le Cameroun depuis la réintroduction du multipartisme. Mais, depuis cette ouverture démocratique, selon les enseignants, il existe aujourd'hui la possibilité de faire des critiques ouvertement. Ainsi, la plupart des enseignants d'histoire paraissent tiraillés entre la volonté d'assumer un enseignement critique de l'histoire du Cameroun et la difficulté à le mettre en œuvre. En outre, il apparaît que le contenu d'histoire du Cameroun a généré une incertitude et semble avoir évolué d'une histoire subie à un point de vue critique. Autrement dit, on est passé de l'adhésion sans réserve au discours officiel sur l'histoire du Cameroun bien que biaisée, à des discours critiques de l'histoire officielle, un discours critique qui cherche aujourd'hui son point d'équilibre. Cf. Notes personnelles de l'auteur. Voir *recherches doctorales février 2000 septembre 2002 au Cameroun*.